



POLICE ET DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE

1. Préface

J'ai le plaisir de vous présenter le premier Bulletin d'information sur la police et les droits de l'homme en Afrique. Ce bulletin est le résultat de la coopération fructueuse entre la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (Commission africaine), l'Institut Danois pour les Droits de l'Homme (IDDH) et le Forum africain pour le contrôle civil de l'activité policière (APCOF).

L'instauration de bonnes relations entre la police et la population s'avère cruciale pour des activités de police efficaces et respectueuses des droits de l'homme, ce qui exige que la police soit rassurée quant à sa propre sécurité et que la population soit convaincue de l'utilité de la présence policière.

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (Commission africaine) a un rôle primordial à jouer quant à son mandat de promotion à travers l'organisation de conférences et séminaires, de formations aux droits de l'homme à l'intention des agents de police, par le renforcement du dialogue et le partage d'informations ; mais également quant à son mandat de protection par le suivi des activités policières par rapport aux droits de l'homme en veillant à ce que cette question soit évoquée dans tous les rapports d'Etat et en assurant l'appui voulu aux mécanismes de responsabilisation de la police ainsi qu'aux cadres juridiques de réforme de la police.

La société civile joue un rôle de premier plan de par son appui à l'action de la Commission africaine et je me félicite par conséquent du partenariat entre l'Institut Danois pour les Droits de l'Homme et l'APCOF, d'une part, et la Commission, d'autre part, en matière de police et de droits de l'homme en Afrique.

Commissaire Med Kagwa, CADHP, Rapporteur spécial sur les prisons et les conditions de détention en Afrique

2. Point focal sur la question de la police et des droits de l'homme, nommé au Secrétariat de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Lors du Forum des ONG précédant la 50ème Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (Commission africaine), qui s'est tenu du 19 au 21 octobre 2011 à Banjul, Gambie, une résolution sur l'activité policière et les droits de l'homme en Afrique a été adoptée par les participants au Forum.

Cette résolution souligne l'importance d'une police qui défende les principes de l'état de droit dans le maintien de l'ordre public et la promotion de la sécurité des citoyens, et ce, conformément aux droits consacrés par les Articles 1, 5 et 6 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Tout en reconnaissant la pression grandissante qu'exercent sur la police la criminalité nationale et transnationale ainsi que les contraintes

budgétaires, le manque de formation, le sous-équipement, les mauvaises conditions de travail, le mépris des droits fondamentaux des agents de police et la corruption au sein de la police, la résolution fait état des préoccupations que suscite le non-respect des normes des droits de l'homme et des codes de conduite de la part de la police, ce qui entraîne des manquements au devoir de protection des citoyens, des persécutions, un usage indu de la force par la police, un manque de responsabilité, des exécutions extrajudiciaires et sommaires, des arrestations arbitraires et illégales et la torture, ainsi que des agissements intempestifs de la police dans le cadre du maintien de l'ordre public et de l'action de sécurisation lors des rassemblements.

La résolution fait également valoir l'importance des droits de l'homme en tant que volet crucial des réformes du secteur sécuritaire et la position tout à fait particulière de la Commission africaine en sa qualité d'organisation continentale indépendante, qui l'habilite à plaider en faveur de l'instauration, en Afrique, d'un dialogue sur l'activité policière et les droits de l'homme et la nécessité, pour les autres acteurs clés tels que les Etats parties, les institutions nationales des droits de l'homme, les services nationaux de police et les organisations de la société civile, d'œuvrer ensemble à la promotion d'une activité policière compatible avec les droits de l'homme.

A cet égard, la résolution invite la Commission africaine à :

- mettre en place un point focal chargé de la question de l'activité policière et des droits de l'homme au sein de la Commission africaine et veiller à ce que cette activité soit systématiquement évoquée dans les rapports des Etats et lors des missions dans les différents pays. Ce point focal est censé représenter la police, l'Etat et la société civile ;
- contribuer à faciliter la tenue de conférences régionales sur l'activité policière et les droits de l'homme en prévision d'une conférence continentale sur ce même thème.

C'est dans ce cadre que l'Institut Danois pour les Droits de l'Homme (Programme pour l'Afrique de l'Ouest) a pris contact avec le Secrétariat de la Commission africaine sur la base d'un accord de coopération en bonne et due forme relatif à la mise en place, au Secrétariat, d'un point focal sur la question de la police et des droits de l'homme, premier pas vers la création d'un point focal au sein de la Commission.

C'est ainsi que, le 1er août 2012, Tem Fuh, Juriste au Secrétariat, a été désigné comme Point focal et chargé essentiellement de faciliter la préparation d'une conférence sur la police et les droits de l'homme en Afrique, prévue pour 2013. Par ailleurs, le Point focal est appelé à organiser, en collaboration avec l'IDDH, l'APCOF et la Fondation Cleen, diverses manifestations sur la police et les droits de l'homme en marge des sessions de la Commission. Il lui faudra également créer une base de données spécifique sur la police et les

droits de l'homme et établir de même une liste d'experts constituée, de préférence, d'une majorité d'Africains.

Il est prévu de consacrer en partie, en temps voulu, le site web de la Commission à cette question de la police et des droits de l'homme.

3. Conférence sur le thème «Police et Droits de l'homme» en 2013

A sa 40ème Session tenue en 2006, la Commission a adopté une résolution portant sur « la réforme, la responsabilité et le contrôle civil de la police. » Les rapports des 40ème et 41ème sessions marquent tous deux l'intention de la Commission africaine d'organiser des séminaires sur le renforcement de la culture de la paix et des droits de l'homme en faveur de la police.

Pour concrétiser l'intention déclarée de la Commission, une conférence sur la police et les droits de l'homme en Afrique sera organisée en 2013 par la Commission, en collaboration avec l'APCOF, la Fondation Cleen et l'IDDH.

Les participants à la conférence comprendront des agents de police et des représentants d'Etat, des institutions nationales des droits de l'homme ainsi que de la société civile.

La conférence débattera des questions suivantes :

1. Formation aux droits de l'homme et recrutement
2. Codes de conduite
3. Modèles d'activité policière au service de la population
4. Mécanismes de contrôle
5. Rôle de la Commission africaine

Dans les mois à venir, il s'agira essentiellement de trouver le financement nécessaire à l'organisation de cette conférence.

La discussion a été co-organisée par l'APCOF, l'IDDH, la Fondation Cleen, l'Institut Ouest-africain de la société civile et Hurisa.

4. Débats du Séminaire sur l'activité policière et les droits de l'homme à l'occasion de la 51ème Session

Ces organisations font partie d'un groupe focal grandissant sur la police et les droits de l'homme (Groupe focal), constitué lors du Forum précédant la 50ème Session la CADHP.

Nondumisa Nsibande, de la POWA, a traité la question de l'activité policière et la violence sexospécifique sur la base des expériences pratiques de son organisation qui travaille avec des victimes de violence à Johannesburg, en Afrique du Sud. Elle a fait part des vives préoccupations suscitées par la réticence de la police à s'occuper des cas de violence au foyer, souvent considérés comme une affaire de famille. Les victimes seraient généralement privées, par ailleurs, de données importantes qui pourraient leur être d'un grand secours. Le manque de moyens est souvent avancé comme argument par la police pour justifier sa mauvaise performance. Elle a enfin souligné, au nombre des stratégies adoptées, l'appui aux diverses formes de dialogue à instaurer entre la police et les services d'assistance juridique, soulignant l'importance de faciliter l'accès aux services essentiels.

Ababacar Ndiaye, de l'APCOF, a parlé de l'utilité de la collaboration de la société civile et de la police aux fins d'élaborer des codes de conduite qui soient reconnus et agréés. Ce processus a permis d'instaurer un dialogue structuré entre la police et la population sur une vision de la mission de la police et de partager les expériences tirées et les frustrations nées de l'effort de réalisation de ces aspirations.

Chinedu Nwagu, de Cleen, a évoqué l'importance de doter suffisamment la police de moyens au regard des principaux critères que sont la capacité d'action, les conditions de service et l'appui à son action. Il importe de veiller à ce que la police soit bien formée et équipée pour lui permettre de répondre aux attentes et qu'elle bénéficie impérativement, en plus, de conditions de service convenables. Le soutien de la population est le troisième volet important du contrat tacite, mais il dépend largement de la manière dont se comporte la police.

Malamine Tamba, de l'UNOWA, s'exprimant à titre personnel, a souligné l'importance de promouvoir les droits de l'homme au sein de la police et la formation, ainsi que le dispositif institutionnel nécessaire pour accompagner les changements de culture organisationnelle souvent importants qui s'imposent notamment à la suite d'un conflit.

Zied Elheni, du FAJ de la Tunisie, a parlé des expériences de la police dans la vague de protestations et de changements de gouvernement en Tunisie et des défis auxquels la police et les citoyens ont été confrontés dans le processus d'adaptation à ces mutations. Le renforcement du dialogue sur la police et les droits de l'homme s'avère plus important et urgent que jamais. Certaines institutions comme l'Organisation internationale du Travail sont à féliciter pour avoir renforcé le dialogue entre les travailleurs, les employeurs et le gouvernement. Un dialogue similaire entre la police, les citoyens et le gouvernement s'avère nécessaire.

Lisbet Ilkjaer, de l'IDDH, a abordé la question de l'insécurité grandissante au Sahel et l'importance de se pencher sur les questions de sécurité humaine, de fourniture des moyens nécessaires à la police et de renforcement des relations communautaires. Les aspects cruciaux des relations normales des populations avec les services de police et leur accès aux services de sécurité publique sont souvent négligés au profit de modèles de réforme dictés par le souci d'apporter des réponses plus militarisées et technologiques aux menaces terroristes et aux trafics illicites. S'agissant de la réforme sécuritaire, il importe au plus haut point de prendre en compte les volets développement, justice et droits de l'homme et de veiller à en faire comprendre les tenants et aboutissants avant d'introduire des modèles sécuritaires.

Mohamed Mabassa Fall, de la FIDH, a souligné la nécessité de collaborer avec les bénéficiaires de l'activité policière et de bien préciser la demande pour contrebalancer les ressources considérables consacrées à la réforme policière en matière de relance de l'offre.

Dans la discussion qui a suivi, certains participants ont mis l'accent sur la nécessité d'inscrire comme point supplémentaire à l'ordre du jour un débat sur la corruption.

5. Lancement du premier Bulletin d'information à la 52ème Session à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire

A l'occasion de la 52ème Session de la Commission prévue en octobre 2012 en Côte d'Ivoire, le Bulletin sera présenté officiellement, avec débat sur la conférence de 2013 consacrée au thème «Police et Droits de l'homme».

CONTACTS

**Commission africaine, Tem Fuh : tem_fuh@yahoo.com
IDDH, Lisbet Ilkjaer : lik@humanrights.dk
APCOF, Sean Tait : sean@apcof.za**